



LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Sens de circulation et priorité à droite

Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 80 km/h
- Routes express : 100 km/h
- Autoroute : 130 km/h

Limitations de vitesse pour les véhicules tractant une remorque ou caravane

- Hors agglomération : 80 km/h
- Autoroute : 90 km/h

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

- 0,5 g/l
- 0,2 g/l pour les conducteurs novices (moins de 5 ans de permis de conduire, moins de 24 ans pour les cyclomotoristes)

La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite

Usage au volant d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres toléré.

Equipement obligatoire à bord :

- 1 triangle de présignalisation

L'allumage des feux de croisement de jour n'est pas obligatoire, il est toutefois fortement recommandé.

Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire si la vitesse du véhicule dépasse 25 km/h.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière. Les enfants mesurant moins d'1,35m doivent être installés à l'arrière dans des sièges homologués et adaptés à leur morphologie.

Arrêt et stationnement

L'arrêt est interdit : sur une sortie de route ou un passage à niveau; sur une piste cyclable, sur un passage pour piétons ou à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons, dans un tunnel, aux arrêts de bus, ou s'il n'y a aucun marquage, à moins de 12 mètres de l'arrêt de bus, sur une route marquée d'une ligne jaune continue.

Le stationnement est interdit : à moins de 5 mètres d'une intersection ou d'un passage piéton; sur la chaussée hors agglomération; sur une route marquée d'une ligne jaune discontinue; en double file.

SIGNALISATION

Marquage au sol/ Cédez-le passage

A l'abord d'un carrefour, une ligne constituée de triangles blancs peints sur la chaussée (en « dents de requin ») indique au conducteur qu'il doit céder le passage à tout véhicule (y compris un vélo) circulant sur la voie abordée.

Panneaux particuliers

Zone résidentielle (vitesse maximale autorisée 15km/h)



Visibilité réduite, réduisez votre vitesse en conséquence.



Arrêt de bus ou de tram

LEXIQUE PRATIQUE

FRANCAIS

Bonjour
Au-revoir
Excusez-moi
S'il vous plaît
Merci
Oui/non
Parlez-vous le français/l'anglais ?
Où est ... ?
Je cherche...

Droite
Gauche

Route
Autoroute
Rue
Sens interdit
Panneau de signalisation
Station essence
Station de gonflage
Parking
Pneu
Carte routière
Feu de signalisation
Péage
Trottoir
Passage piéton
Carrefour
Direction
Rond-point
Conduire
Conducteur
Passager
Vélo
Moto
Voiture
Camion

NEERLANDAIS

Hallo
Tot ziens
Neemt u mij niet kwalijk
Alstublieft
Dank u
Ja / Nee
Spreekt u Frans / Engels?
Waar is ...?
Ik zoek...

Rechts
Links

Route
Snelweg
Straat
Verboden in te rijden
Verkeersbord
Tankstation
Luchtpomp
Parkeren
Band
Kaart
Verkeerslicht
Tol
Trottoir
Oversteekplaats
Kruising
Richting
Ronde
Rijden
Bestuurder
Passagier
Fiets
Motorfiets
Auto
Vrachtwagen